

COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE

**EXERCICE 2010
(du 1/07/2009 au 30/06/2010)**

Documents financiers

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

BILAN AU 30 JUIN 2010

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2009/2010

ANNEXE

RAPPORT DE GESTION

Le Comité Coutançais d'Action Culturelle a clôturé le 30 juin 2010 ses comptes annuels qui se rapportent à la période du 01/07/09 au 30/06/10.

Au cours de ces 12 mois, se sont déroulés :

- la saison théâtrale 09/10
- Le 29^{ème} festival *jazz sous les pommiers* du 8 au 15 mai 2010.

1) Au Bilan : par rapport à l'exercice précédent :

A) ACTIF

Nos immobilisations se trouvent augmentées de 11.026,26 € (hors immobilisations financières).

Cette somme correspond à l'achat de divers matériels dont principalement :

- Châlet-bar de la Place de Gaulle (9.856,53 €)
- Un ordinateur portable Mac (1.169,73 €)

Concernant les créances usagers et comptes rattachés on constate une augmentation de 48.559,93 €. Nous avons reçu plus tard les aides financières de partenaires privés.

Les autres créances représentent en priorité des subventions à recevoir pour la somme de 71.426,11 €. Elles sont en diminution de 195.974 € par rapport à l'exercice précédent.

Les charges constatées d'avances représentent 35.233 €. On notera :

- une facture de 9.500 € concernant le spectacle de Spaghetti Western Orchestra programmée sur l'exercice 2010-2011.
- une facture de 10.500 € concernant le spectacle d'Antoine de Caunes de janvier 2011.
- la prise en charge des frais de déplacement, d'hébergement des membres de la commission Programmation s'étant déplacé sur le festival de Rotterdam en Juillet 2010, soit 3.068 €
- l'achat de gobelets réutilisables pour les bars dans le cadre de notre développement durable pour la somme de 6.229 €
- divers abonnements, documentations, réceptions, fournitures de bureau, etc. pour la somme de 3.288 €.

B) PASSIF

Les provisions pour charges se trouvent augmentée de 3.501,81 € correspondant à une augmentation de provision pour impôts et à une reprise de provision du FNAS.

Nos « dettes fournisseurs et comptes rattachés » sont en diminution de 156.221,10 €.

Les dettes fiscales et sociales sont en diminution de 6.918,04 €.

S'agissant des Produits constatés d'avance, les 65.791,93 € représentent en priorité le prorata des subventions du Conseil Régional, du Conseil Général, et de la Ville affectées à l'exercice suivant.

2) Au compte de résultat : par rapport à l'exercice précédent :

En diminution :

La quote-part des opérations en commun : 25.007,54 €

En augmentation :

Le coût des spectacles en cession de 77.792 €

Autres achats et charges externes 31.284 €

Autres charges 10.988 €
Les impôts et taxes de 7.500 €
Salaires et cachets 6.108 €
Charges sociales 4.345 €
Les dotations aux provisions pour impôts 4.051 €

S'agissant de nos produits d'exploitation propres, on constate une augmentation de 140.435 €.

Les subventions d'exploitations sont en diminution de 10.459 €.
Les parrainages et mécénats sont en diminution de 12.685 €.

Evaluation des contributions volontaires en nature

Globalement l'augmentation représente 52.100 €. On soulignera principalement l'augmentation du Conseil Général de la Manche pour 63.824 € (communication et scène avis aux amateurs).

3) Par secteur d'activités :

A) La saison théâtrale

Ses ressources s'élèvent à 469.108 €. Elles sont supérieures de 1.802 € à celles de l'exercice précédent et inférieures de 5.872 € par rapport aux prévisions.

Les charges sont de 472.614 €, soit 5.636 € de plus par rapport à l'exercice précédent et inférieures au prévisionnel de 9.603 €.

La saison théâtrale se trouve cette année déficitaire de 3.506 €.

La part des recettes propres (209.117€) représente 44,58 % des ressources, le complément provenant des subventions pour 52,82 % (247.792 €) et des partenariats privés pour 0,28 % (1.300 €) et des droits de tirage du Centre National de la Variétés et de la chanson, et du jazz 2,32 % (10.900 €).

Pour mémoire, sur les deux exercices précédents :

- Les ressources propres représentaient 42 % en 2009 et 44,60 % en 2008
- Les subventions représentaient 55 % en 2009 et 52,75 % en 2008.

Ce déficit représente 0,74 % du budget global.

S'ajoutent à ces ressources, les contributions volontaires en nature servies par la ville de Coutances et les autres partenaires. Elles sont évaluées et portées au pied du compte de résultat.

B) Le Festival

Le 29^{ème} festival *Jazz Sous Les Pommiers* a atteint cette année un budget global de plus de 1,321 millions d'Euros.

Le budget prévisionnel s'élevait à 1.279.800 €.

Les charges sont supérieures aux prévisions de 12.976 € et s'élèvent à 1.312.401 € (contre 1.227.926 € l'an dernier, soit une augmentation de 6,88 %).

Les ressources ont augmenté de 41.495 € environ par rapport aux prévisions et s'élèvent à 1.321.297 € (contre 1.225.208 € l'an dernier soit une augmentation de 7.84%).

Les recettes billetterie sont supérieures aux prévisions de 40.785 €.

Le festival 2010 se trouve excédentaire de 8.895,68 € (0,67% du budget global du festival)

Le ratio d'autofinancement s'élève à 47,09 % (622 129 € de recettes propres)

Le complément de financement se décompose de la façon suivante :

Subventions	481.183 € (36,41 %)
Parrainages privés	143.389 € (10,85 %)
Partenariat professionnel	74.596 € (5,65 %)

S'ajoutent à ces ressources, les contributions volontaires en nature servies par la ville de Coutances et les autres partenaires. Elles sont évaluées et portées au pied du compte de résultat.

Notre troisième secteur analytique correspond aux écritures comptables non imputables à la saison 2009-2010 et au festival 2010. Il représente des charges et des produits affectés aux exercices antérieurs. Son solde représente un déficit de 6.072,06 €. Cette somme est principalement due à des dotations aux provisions et des impôts et taxes sur les exercices antérieurs.

4)

Globalement, les comptes annuels font ressortir un total de charges de 1.862.519,28 € un total de produits de 1.861.828,33 € et un déficit de 690,95 €

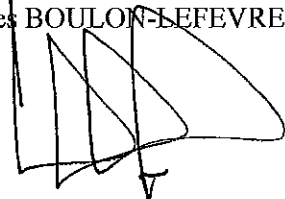
5)

Les comptes annuels ont été soumis à Monsieur Michel AMORY, commissaire aux comptes, qui donnera lecture de son rapport lors de l'assemblée.

6) Propositions de résolution à l'Assemblée Générale du 6 décembre 2010.

- a) Approbation des comptes : l'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux comptes approuve les comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2010, tels qu'ils sont présentés.
- b) Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions.
- c) Quitus : l'Assemblée Générale donne quitus sans réserve au Conseil d'Administration de l'Association.
- d) Affectation du résultat : l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration de l'association décide d'affecter le résultat en report à nouveau.
- e) Le report à nouveau s'en trouverait diminué et porté de 114.577,96 € à 113.887,01 €

Le président,
Gilles BOULON-LEFEVRE



**COMITE COUTANCAIS D'ACTION
CULTURELLE**

Hôtel de Ville
50200 COUTANCES

**RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
(Exercice clos le 30 juin 2010)**

Michel AMORY
Commissaire aux Comptes
6a, rue Henri Laloï
50200 COUTANCES
Téléphone : 09 63 57 76 54
michel.amory@wanadoo.fr

**RAPPORT SPECIAL SUR LES
CONVENTIONS REGLEMENTEES
(EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010)**

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Suivant les dispositions de l'article L 612-5 du Code du Commerce, le Commissaire aux Comptes d'une association visée à l'article L 612-4 du même Code présente à l'organe délibérant, un rapport sur les conventions passées directement ou par personne interposée entre l'association et l'un de ses administrateurs ou l'une des personnes assurant un rôle de mandataire social.

Ces dispositions visent également les conventions passées avec une personne morale dont un associé indéfiniment responsable, un gérant, un administrateur, un directeur général, un directeur général délégué, un membre du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieur à 10 % est simultanément administrateur ou mandataire social de l'association.

Sont exclues de cette réglementation, les conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leur implications financières, ne sont significatives pour aucune des parties.

En application des textes légaux et réglementaires visés ci-dessus, j'ai été avisé de conventions visées à l'article L 612-5 du code de Commerce intervenues au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I – Les membres du Conseil d'Administration ont bénéficié :

- Concernant la saison théâtrale :
 - du tarif « abonné » applicable dès la première place achetée,
 - de deux places gratuites offertes sur 3 spectacles définis.
- Concernant le festival « JAZZ SOUS LES POMMIERS » :
 - du tarif « abonné » applicable dès la première place achetée et de deux places au concert de la soirée réunissant les partenaires.

II – Certains membres du Conseil d'Administration, en leur qualité de membres bénévoles du « Comité JAZZ SOUS LES POMMIERS » ont bénéficié :



- d'une place gratuite sur 10 concerts de la saison 2009 / 2010 et une place au tarif « abonné » sur les autres spectacles,
- de deux billets gratuits dans le cadre du Festival Jazz sous les Pommiers 2010,

III – Conventions avec l'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE MUSIQUE dont Monsieur Jean-Pierre ARNAUD est Président :

- les frais pris en charge par votre association dans le cadre du concert des solistes du 6 novembre 2009 sont estimés à 403 € (ht), elle a procédé au reversement de la billetterie pour un montant total de 1 206 € (ht).

IV – Conventions avec l'OFFICE DE LA JEUNESSE dont Madame Anne-Sophie SOREL est Administratrice :

- l'Office de la Jeunesse a versé une somme de 700 € (ht) au titre de la participation au concert lycéen du festival Jazz sous les Pommiers 2010,
- Votre association a bénéficié de la part de celui-ci de mises à disposition de véhicules pour assurer :
 - . des transports lors de séances scolaires de la saison théâtrale 2009/2010 (coût estimé à 1 079 € (tte),
 - . de transports d'artistes pendant le festival.

V - Conventions avec l'association TOURISME ET CULTURE EN PAYS DE COUTANCES dont Monsieur Jean-Manuel COUSIN est Vice-Président et Madame Josette LEDUC est administratrice :

- dans le cadre d'une convention de mise en dépôt en vue de la vente de fournitures « jazz magasin », votre association a encaissé 196 € (ht) au cours de l'exercice,
- l'association T.C.P.C. a versé une somme de 418 € (ht) à titre de participation à la fête de la musique du 21/06/2010.
- dans le cadre d'une convention de société en participation concernant le concert promenade du 4 juillet 2009, l'association TCPC a versé au CCAC une somme de 1 697.19 € HT au titre de sa participation.

VI - Conventions avec le CENTRE D'ANIMATION LES UNELLES dont Mesdames Josette LEDUC, Caroline GALLET-MOREL et Magdalena PLANCHAIS sont Administratrices :

- Suivant convention en date du 23/01/2010, Le Centre d'animation Les Unelles met à disposition de votre association Madame Béatrice TOUCHAIS, secrétaire, hôtesse d'accueil, à hauteur de 20 % de son temps, soit un coût de 7 353 € ;
- Suivant convention du 23/01/2010, votre association met à disposition du Centre d'animation Madame Véronique ROBINE, comptable, à hauteur de 20 % de son temps pour un coût de 7 914 €. Le poste de Mme ROBINE est financé par la Ville de Coutances dans le cadre des concours financiers prévus à l'article 3.3 de la convention renouvelée à effet du 01/09/2008 ;
- Le Centre d'animation a versé une somme de 669 €(ht) à titre de participation au concert lycéen du festival Jazz sous les Pommiers 2010 et un même montant à titre de participation à la fête de la musique du 21/06/2010 ;
- Votre association a reversé la billetterie de la fête du Centre d'animation pour un total de 872 € ;
- Le Centre d'animation a remboursé une somme de 3 243 € au titre des affranchissements postaux opérés au moyen de la machine à affranchir du CCAC ;

- votre association a refacturé au Centre d'animation 50 % de la redevance annuelle de maintenance des logiciels de paie et comptabilité, soit au total 593 € (ht).

VII - Convention avec l'association LE LONG COURT dont Mesdames Josette LEDUC, Caroline GALLET-MOREL et Annick BATAILLE sont administratrices :

- convention de société en participation concernant le concert « Malec forgeron » pendant le festival Jazz sous les pommiers 2010 ayant donné lieu à un versement à votre profit d'une somme de 462,54 €.

Fait à COUTANCES,
le 16 novembre 2010


Michel AMORY,
Commissaire aux Comptes.

COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE

Hôtel de Ville
50200 COUTANCES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 30 juin 2010)**

Michel AMORY

Commissaire aux Comptes

6a, rue Henri Laloi

50200 COUTANCES

Téléphone : 09 63 57 76 54

michel.amory@wanadoo.fr

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
(Exercice clos le 30 juin 2010)**

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale du 27 novembre 2006, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels du COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE, tels qu'ils sont joints au présent rapport (comptes d'ensemble),
- les justifications de mes appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, aux regards des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 1^{er} alinéa du Code de Commerce, il vous est précisé que les appréciations auxquelles j'ai procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, n'appellent pas de commentaires particuliers.

Elles s'inscrivent dans le cadre de la démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents présentés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels d'ensemble.

Fait à COUTANCES,
le 15 novembre 2010

Michel AMORY,
Commissaire aux Comptes.

COMITE COUTANCAIS D'ACTION CULTURELLE

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009	PRODUITS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2009
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Contrats de spectacles	589 283,16	511 471,51	Spectacles et activités annexes	682 105,96	589 048,73
Achats de marchandises	21 573,13	21 918,49	Autres produits	85 362,34	52 535,29
Variation de stock	1 156,44	68,99	Ventes de marchandises	73 732,92	50 801,45
Autres achats et charges externes	644 710,28	613 426,44	SOUS TOTAL A	851 201,22	692 385,47
Impôts et taxes	34 430,65	26 830,97	Subventions d'exploitation	732 627,84	743 086,40
Salaires et cachets	299 554,39	293 446,47	Parrainages - mécénats	230 251,52	242 936,56
Charges sociales	150 227,63	145 883,12	Transferts de charges	19 787,82	17 430,47
Dotation aux amortissements	6 994,52	6 374,37	Reprises sur provisions	24 596,32	20 277,41
Dotation aux provisions pour dépréciation des stocks	8 211,00	4 160,30	SOUS TOTAL B	1 007 193,50	1 023 730,84
Dotations aux provisions pour impôts	76 649,39	65 661,71			
Autres charges					
TOTAL I	1 852 286,66	1 709 187,50	TOTAL I (A + B)	1 858 394,72	1 716 116,31
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN			QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
TOTAL II	9 696,73	34 706,27	TOTAL II	1 697,19	23 186,19
CHARGES FINANCIERES	9 696,73	34 706,27	PRODUITS FINANCIERS		
Intérêts et charges assimilées	11,05	16,38	Autres intérêts et produits assimilés	7,87	14,53
Différence négative de change	14,23	24,19	Produits sur cessions de valeurs mobilières	92,72	2 966,19
TOTAL III	25,28	40,57	TOTAL III	100,59	2 980,72
CHARGES EXCEPTIONNELLES			PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	498,61	119,48	Sur opérations de gestion	1 635,83	2 253,56
TOTAL IV	498,61	119,48	TOTAL IV	1 635,83	2 253,56
IMPOTS SUR LES BENEFICES	10,00	129,00	TOTAL DES PRODUITS	1 861 828,33	1 744 536,78
TOTAL DES CHARGES	1 862 519,28	1 744 182,82	DEFICIT	630,95	0,00
EXCEDENT	0,00	353,96			
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			PRESTATIONS EN NATURE		
Mise à disposition gratuite de biens			- Ville de Coutances (Hors investissements)	623 874	647 846
Locaux municipaux	51 516	49 534	- Conseil Général	82 671	18 947
Locaux autres	600	600	- Conseil Régional	9 166	
Matériel	43 882	40 902	- RENAULT SCAUTO	15 059	14 259
Mise à disposition gratuite de services			- CENTRE D'ANIMATION	7 353	7 176
Personnel (ville)	459 603	440 163	- ISIGNY STE MERE	6 000	6 000
Personnel (autre)	7 353	7 176	- Centre E.Lederc Coutances	2 840	2 750
Prestations	195 054	167 533	- AGRIAL	2 099	2 099
			- Honner	1 827	1 827
			- MUTI ADREA	950	1 647
			- Crédit Agricole Normandie	1 130	1 130
			- SARLEC	980	980
			- Chambre de Métiers de la Manche	600	600
			- Office de la Jeunesse	1 079	447
			- SAUR	300	300
			- SAUR FLORETTE	1 004	
			- Cidres LEMASSON	1 076	300
TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	758 008	705 908	TOTAL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	758 008	705 908
	2 620 527	2 450 445		2 620 527	2 450 445

ANNEXE

1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.

- *INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES*

2 - DETAIL DES POSTES DU BILAN - ACTIF -

2-1 - ACTIF IMMOBILISE

- *IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS (CF TABLEAU)*

- *IMMOBILISATIONS FINANCIERES*

- *TABLEAU DES VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS*

2-2 - ACTIF CIRCULANT

- *STOCKS (CF TABLEAU)*

- *CREANCES*

- *DISPONIBILITES*

2-3 - COMPTES DE REGULARISATION

- *CHARGES CONSTATEES D'AVANCE*

3 - DETAIL DES POSTES DU BILAN - PASSIF -

3-1 - FONDS ASSOCIATIFS

- *FONDS PROPRES*

3-2 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- *PROVISION POUR CHARGE*

3-3- FONDS DEDIES

- *SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT*

3-4- DETTES

- *DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES*

- *DETTES FISCALES ET SOCIALES*

- *AUTRES DETTES*

3-5.- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

- *CREANCES*

- *DETTES*

3-6- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

3-7- COMPTE DE REGULARISATION

4 - DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4-1 - SUBVENTIONS

4-2 - PARRAINAGES PRIVES ET PROFESSIONNELS

4-3 - TRANSFERTS DE CHARGES

4-4 - PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

5 - EFFECTIFS

6- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES



1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 - Les comptes annuels de l'exercice 2009/2010 ont été élaborés et présentés conformément aux règles applicables en la matière et dans le respect des dispositions des règlements CRC 99-01 et 99-03..

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

Les charges et les produits sont enregistrés en EUROS Hors Taxes.

1.2 - L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluations ci-après décrites ont été retenus pour les amortissements et les stocks :

Amortissements :

- Les immobilisations non décomposées sont amorties en fonction des durées d'usage.
- Concernant les immobilisations décomposées, la structure est amortie en fonction de la durée d'usage et les composants sont amortis sur la durée normale d'utilisation ou sur la durée d'usage lorsqu'elle existe.

Stocks : évalués au coût d'acquisition, article par article, selon la méthode du prix de revient moyen pondéré ou du dernier prix.

Certains articles dont la vente est devenue aléatoire ont fait l'objet d'une dépréciation.

- Cartes postales : il est retenu une dépréciation de 10% par tranche de deux années d'ancienneté avec un maximum de 90%.
- Affiches : il est retenu une dépréciation de 10% par année d'ancienneté avec un maximum de 90%.
- Autres articles : dépréciation estimée en fonction de la valeur probable de réalisation.

Contributions volontaires : conformément au plan comptable des associations, les contributions volontaires significatives ont fait l'objet d'une évaluation portée au pied du compte de résultat. Les informations qualitatives concernant les contributions volontaires non chiffrées sont portées ci-après au chapitre 6.

1.3 - La présentation des comptes et les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2 - DETAIL DES POSTES DU BILAN - ACTIF -

2-1 - ACTIF IMMOBILISE

- IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS

VALEURS AU 30 JUIN 2010

DATE D'INVESTISSEMENT	DESIGNATION	COMPTE	AFFECTATION	VALEUR ACTIF D'INVESTISSEMENT	AMORTISSEMENTS TAUX DUREE	EXERCICES ANTERIEURS	EXERCICE 2010	TOTAUX	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30/06/2008
09/02/1997	Licence DVJ LOG Interpage	205	Saison/Festival	913,17	33,33%	913,17	-	913,17	-
01/04/2007	MICROSOFT PACK OFFICE PRO03	205	Festival	350,00	33,33%	262,81	87,19	350,00	-
14/09/2007	SITE INTERNET	205	Saison	2 090,00	33,33%	1 246,14	856,86	1 942,74	147,26
				3 353,17		2 422,72	763,79	3 205,91	147,26
08/02/1988	Praticables	2154	Festival	690,39		690,39	-	690,39	-
19/03/1988	Ampil polystone	2154	Festival	1 067,52		1 067,52	-	1 067,52	-
12/06/1997	1 Laser SONY	2154	Festival	112,50		112,50	-	112,50	-
06/04/1999	Exposition d'affiches JSLP	2154	Saison/Festival	2 022,45		2 022,45	-	2 022,45	-
18/04/2000	Exposition d'affiches JSLP	2154	Festival	509,87		509,87	-	509,87	-
11/01/2000	Batterie HOHNER	2154	Festival	1 490,96		1 490,96	-	1 490,96	-
08/02/2000	Batterie HOHNER	2154	Festival	494,01		494,01	-	494,01	-
08/11/2000	Combinié TV C55/Magnétoscope Philips	2154	Saison	381,12		381,12	-	381,12	-
25/04/2002	Tolem LIT	2154	Festival	4 191,03		4 191,03	-	4 191,03	-
20/09/2002	Batterie HOHNER	2154	Festival	1 229,08		1 229,08	-	1 229,08	-
24/04/2003	Exposition d'affiches JSLP	2154	Festival	459,88		459,88	-	459,88	-
30/03/2004	Appareil photo numérique	2154	Festival	360,40		360,40	-	360,40	-
25/10/2004	Ensemble batterie Hohner	2154	Festival	1 071,95	20,00%	1 004,66	67,29	1 071,95	-
25/10/2004	Fender twin reverb 65	2154	Festival	961,54	20,00%	901,16	60,38	961,54	-
26/02/2005	Fligh Case à roulette pour ampli Fender	2154	Festival	390,00	20,00%	329,76	60,24	390,00	-
13/01/2006	1 Housse étui dur de contrebasse	2154	Festival	285,00	20,00%	188,07	96,93	285,00	29,93
05/05/2006	1 contrebasse CBE5	2154	Festival	3 018,67	20,00%	2 097,96	57,00	2 097,96	315,98
05/05/2006	1 cellule pour contrebasse Scherlier stét B	2154	Festival	518,00	20,00%	318,28	102,60	518,00	86,12
20/05/2006	1 HARTKE TETE 2X250W (BIAMPLI)	2154	Festival	384,52	20,00%	239,73	76,92	384,52	67,97
20/05/2006	1 HARTKE BAFLE 4X10"400W	2154	Festival	540,13	20,00%	336,69	108,03	540,13	85,41
20/05/2006	1 HARTKE BAFLE XL 1X18"200W	2154	Festival	396,32	20,00%	247,03	79,26	396,32	70,03
03/05/2007	PLAFOND LUMINEUX	2154	Festival	3 762,54	20,00%	1 628,35	2 134,19	3 762,54	2 380,86
14/05/2007	VIDEOPROJECTEUR	2154	Festival	1 611,00	33,33%	1 144,00	467,00	1 611,00	1 381,68
12/05/2007	CORDON LUMINEUX	2154	Festival	344,95	33,33%	216,59	99,36	344,95	-
14/05/2007	SHUTTER POUR VIDEOPROJECTEUR	2154	Festival	305,00	33,33%	216,59	88,41	305,00	-
17/01/2008	MAC APPLE MBP 15 CTO	2154	Festival	1 328,61	33,33%	842,83	485,78	1 328,61	239,99
04/03/2008	BATTERIE PAIRE CHARLY 14"	2154	Festival	277,59	20,00%	214,07	63,52	277,59	148,35
04/03/2008	BATTERIE RIDE 22"	2154	Festival	270,90	20,00%	214,32	56,58	270,90	144,78
04/03/2008	BATTERIE RIDE 20"	2154	Festival	227,42	20,00%	181,94	45,48	227,42	121,55
04/03/2008	BATTERIE CRASH 14"	2154	Festival	140,47	20,00%	112,38	28,09	140,47	75,08
04/03/2008	BATTERIE CRASH 16"	2154	Festival	167,23	20,00%	133,78	33,45	167,23	89,37
04/03/2008	BATTERIE SPLASH 10"	2154	Festival	92,99	20,00%	74,39	18,60	92,99	49,69
04/03/2008	ETUI CYMBALE PRO HARDCASE	2154	Festival	100,33	20,00%	80,26	20,07	100,33	53,61
01/07/2008	AUVISYS-MONITEUR 33 LCD SAMSUNG	2154	Festival	860,00	33,33%	566,66	293,34	860,00	226,68
01/07/2008	AUVISYS-KIT ENCEINTE	2154	Festival	62,10	33,33%	41,40	20,70	62,10	20,70
01/07/2008	AUVISYS-LECTEUR DVD NOIR	2154	Festival	56,15	33,33%	37,42	18,73	56,15	18,73
24/09/2008	HOHNER - KIT 20 + GC 16P	2154	Festival	1 337,78	20,00%	1 070,22	267,56	1 337,78	862,87
30/04/2009	HOHNER - SIEGE BATTERIE DT 470	2154	Festival	77,30	20,00%	61,84	15,46	77,30	51,15
24/10/2008	AUBERT-LABANSAT-CHALET	2154	Festival	5 100,00	10,00%	4 590,00	510,00	5 100,00	4 590,00
20/01/2010	MAGBOOK PRO 13 POUCE (Guillaume)	2154	Festival	1 159,73	33,33%	773,15	386,58	1 159,73	995,37
08/05/2010	AUBERT-LABANSAT-CHALET	2154	Festival	9 176,00	10,00%	8 258,40	917,60	9 176,00	9 042,88
08/05/2010	CHALET OCEA BOIS	2154	Festival	150,43	10,00%	135,39	15,04	150,43	2,21
08/05/2010	CHALET OCEA BOIS	2154	Festival	528,10	10,00%	475,29	52,81	528,10	520,33
				47 945,75		23 856,47	4 716,21	28 572,68	19 371,07
13/03/2009	AIS CORRECTION ACOUSTIQUE	2181	Festival	624,00	20,00%	507,20	116,80	624,00	461,76
03/04/2009	AUVISYS CORRECTION ACOUSTIQUE	2181	Festival	1 770,00	20,00%	1 416,00	354,00	1 770,00	1 330,45
				2 394,00		1 229,99	478,80	607,79	1 792,21

DATE D'INVESTISSEMENT	DESIGNATION	COMPTE	AFFECTATION	VALEUR ACTIF D'INVESTISSEMENT	AMORTISSEMENTS TAUX DURÉE	EXERCICES ANTÉRIEURS	EXERCICE 2010	TOTAUX	VALEUR NETTE COMPTABLE AU 30/06/2008
16/08/1995	Calaise enregistré CASIO	2183	Festival	946,71		946,71	-	946,71	-
26/09/2003	1 machine à piasillier	2183	Festival	278,00		278,00	-	278,00	-
03/12/2004	Ensemble de bureau	2183	Festival	700,00	20,00%	641,28	58,72	700,00	-
01/04/2007	HP PORTABLE COMPACT INXS20	2183	Festival	1.345,00	33,33%	1.009,90	335,10	1.345,00	296,10
29/04/2009	FNAC OEDINATEUR PORTABLE	2183	Festival	485,98	33,33%	27,89	161,97	189,88	-
				3 755,67		2 903,78	555,79	3 459,57	296,10
22/06/1993	Groupe réfrigérateur	2184	Festival	365,88		365,88	-	365,88	-
08/07/1993	Mobilier de bar	2184	Festival	782,25		782,25	-	782,25	-
22/08/1996	3 Cassions suspendus solo	2184	Festival	499,78		499,78	-	499,78	-
11/05/1996	14 Glacières Réf: 904	2184	Festival	714,99		714,99	-	714,99	-
11/05/1996	71 Chaises 5841 L. noires	2184	Festival	2 110,65		2 110,65	-	2 110,65	-
11/05/1996	5 Tabourets 1942 noirs	2184	Festival	218,61		218,61	-	218,61	-
11/05/1996	1 Réfrigérateur IGNID ARL 9304	2184	Festival	251,55		251,55	-	251,55	-
24/04/1997	1 Bibus rotin (occasion)	2184	Festival	29,73		29,73	-	29,73	-
24/04/1997	2 Paires de fauteuil rotin (occasion)	2184	Festival	274,41		274,41	-	274,41	-
24/04/1997	1 Table basse (occasion)	2184	Festival	6,10		6,10	-	6,10	-
07/03/1998	1 salon rotin	2184	Festival	29,73		29,73	-	29,73	-
07/03/1998	1 meuble bar	2184	Festival	237,82		237,82	-	237,82	-
20/03/1998	1 fauteuil rotin	2184	Festival	121,96		121,96	-	121,96	-
09/04/1999	1 fauteuil rotin	2184	Festival	60,99		60,99	-	60,99	-
09/04/1999	1 fauteuil	2184	Festival	9,15		9,15	-	9,15	-
09/04/1999	1 fauteuil	2184	Festival	18,29		18,29	-	18,29	-
09/04/1999	1 fauteuil	2184	Festival	3,05		3,05	-	3,05	-
09/04/1999	1 fauteuil	2184	Festival	6,10		6,10	-	6,10	-
09/04/1999	1 fauteuil	2184	Festival	7,82		7,82	-	7,82	-
09/04/1999	2 fauteuils JANEIRO	2184	Festival	121,35		121,35	-	121,35	-
14/04/1999	1 canapé JANEIRO	2184	Festival	112,50		112,50	-	112,50	-
14/04/1999	1 table JANEIRO	2184	Festival	67,00		67,00	-	67,00	-
14/04/1999	1 banquette rotin	2184	Festival	105,71		105,71	-	105,71	-
14/04/1999	1 table rotin	2184	Festival	22,87		22,87	-	22,87	-
14/04/1999	1 étagère	2184	Festival	430,51		430,51	-	430,51	-
22/04/1999	1 ensemble Rotin	2184	Festival	148,64		148,64	-	148,64	-
25/04/1999	1 table rotin	2184	Festival	29,73		29,73	-	29,73	-
25/04/1999	Claustras	2184	Festival	948,08		948,08	-	948,08	-
04/05/1999	1 armoire métallique	2184	Festival	144,83		144,83	-	144,83	-
24/05/2000	Rayonnage "PROTUB"	2184	Festival	536,92		536,92	-	536,92	-
20/04/2001	Ensemble rotin	2184	Festival-Saison	253,66		253,66	-	253,66	-
10/05/2001	Rayonnage tubulaire	2184	Festival	89,87		89,87	-	89,87	-
12/10/2001	Salon rotin	2184	Festival	38,11		38,11	-	38,11	-
01/07/2002	Ensemble salon	2184	Festival	578,00		578,00	-	578,00	-
12/05/2005	Terrasses aluminium	2184	Festival	465,20	20,00%	385,65	80,55	466,20	1 307,28
13/03/2006	Dessene de bar 4 pontes	2184	Festival	2 294,60	10,00%	757,85	229,46	987,32	225,81
17/05/2006	6 CLAUSTRAS	2184	Festival	384,00	10,00%	119,79	38,40	158,19	129,84
17/05/2006	12 pieds de CLAUSTRAS	2184	Festival	220,80	10,00%	68,88	22,08	90,96	139,65
28/04/2008	4 tabourets de bar	2184	Festival	247,18	20,00%	58,08	49,44	107,53	-
				12 970,20		10 747,70	419,93	11 167,63	1 602,57
	Immobilisations corporelles			67 064,62		37 630,94	6 170,73	43 801,67	23 261,95
				70 416,79		40 053,05	6 954,52	47 007,58	23 409,21

Tableau des variations des immobilisations

	Début exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Licences	3 353,17	0,00	0,00	3 353,17
TOTAL (I)	3 353,17	0,00	0,00	3 353,17
Immobilisations corporelles :				
Matériel	36 917,49	11 026,26	0,00	47 943,75
Agencements	2 394,00	0,00	0,00	2 394,00
Matériel de bureau	3 755,67	0,00	0,00	3 755,67
Mobilier	12 970,20	0,00	0,00	12 970,20
TOTAL (II)	56 037,36	11 026,26	0,00	67 063,62
Immobilisations financières :				
Titres immobilisés	126,58	4,59	0,00	131,17
Dépôts et cautionnement	2 000,00	0,00	1 800,00	200,00
TOTAL (III)	2 126,58	4,59	1 800,00	331,17
TOTAL GENERAL	61 517,11	11 030,85	1 800,00	70 747,96

Tableau des amortissements

	Début exercice	Dotations	Sorties actif	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles :				
Licences	2 422,12	783,79	0,00	3 205,91
TOTAL (I)	2 422,12	783,79	0,00	3 205,91
Immobilisations corporelles :				
Matériel activité	23 856,47	4 716,21	0,00	28 572,68
Agencements	122,99	478,80	0,00	601,79
Matériel de bureau	2 903,78	555,79	0,00	3 459,57
Mobilier	10 747,70	419,93	0,00	11 167,63
TOTAL (II)	37 630,94	6 170,73	0,00	43 801,67
TOTAL GENERAL	40 053,06	6 954,52	0,00	47 007,58

- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations financières	
- Titres Immobilisés	
Crédit Agricole Mutuel Normand (Parts sociales)	131,17
- Dépôts et cautionnements	200,00
Musique en Normandie (cautionnement)	
	Total
	331,17



2-2 - ACTIF CIRCULANT

- STOCKS AU 30.06.2010

Libellé	Stock initial		Stock final			Variation stock	Provision pour dépréciation
	Quantités	Valorisation	Quantités	Prix unitaire	Valorisation		
JAZZ MAGASIN							
Affiches 25 x 60	18 869	9 763,45	19 302		10 186,30	422,85	6 709,33
Affiches 80 x 120	9 154	9 494,07	8 932		9 310,14	-173,93	8 008,57
Cartes postales	18 295	5 513,08	14 851		4 645,45	-867,63	1 340,76
Ponchos	788	432,30	739		406,45	-25,85	406,45
T-shirts enfants antérieurs à 2006	4	14,24		3 560		-14,24	
Débardeur bleu femme 07	9	54,15		6 017		-54,15	
T-shirts D1 bic 08	13	140,40		10 800		-140,40	
T-shirts D3 F manche courte, col V, noir 08	2	16,00		8 000		-16,00	
T-shirts D7 H manche courte, col V, noir 08	8	81,60		10 200		-81,60	
T-shirts D7 H manche courte, col V, blanc 08	3	30,60	2	10 200	20,40	-10,20	
T-shirts E1 gildam ultra	1	3,83		3 830		-3,83	
T-shirts E3 homme sp202	2	17,72		8 860		-17,72	
T-shirts E6 B&C femme	6	22,68		3 780		-22,68	
T-shirts E7 violets femme col bateau	2	16,66		8 330		-16,66	
T-shirts E7 noirs femme col bateau	2	16,66		8 330		-16,66	
T-shirts E9 polo femme k229	2	27,00		13 500		-27,00	
Marinière E11 enfant rayé	2	29,80		14 900		-29,80	
E5 Vareuses homme	2	39,80		19 900		-39,80	
Tabliers	2	15,50	41	7 750	317,75	302,25	
E15 Parapluie	2	31,50	1	15,750	15,75	-15,75	
Livre "Sous les pommiers le jazz"	375	4 050,00	318	10 800	3 434,40	-615,60	3 090,96
Tour de cou	18	19,44		1 080		-19,44	
E13 Sacs	8	55,60		6 950		-55,60	
F2 Veste KANA sigle			2	29 000	58,00		
F4 T-shirts AD Homme K342 MC			2	6 350	12,70		
F5 T-shirts AD Homme col zip KS010 sigle			5	9 300	46,50		
F6 T-shirts AD GILDAM TS/GI 2000 MC			21	3 900	81,90		
F7 T-shirts AD Femme GILDAM TS/GI 2000W sigle			4	3 900	15,60		
F9 T-shirts AD Femme K320 ML sigle			10	6 600	66,00		
F11 Polo AD Vert Lime sigle			11	9 300	102,30		
TOTAUX		29 876,08			28 719,64		
TOTAL GENERAL						19 556,07	19 556,07

Les valeurs sont indiquées H.T.

- CREANCES

- Usagers et comptes rattachés (net) 98 254,41

TOTAL 98 254,41

- AUTRES CREANCES**- Subventions à recevoir**

Fondation de France 1 000,00
Conseil Régional + ADEME 12 633,60
Ambassade des Pays-Bas 250,00
C N V 9 000,00
SPEDIDAM 11 096,71
DRAC 23 500,00
FCM 4 250,00
ONDA 9 695,80

- Crédit de T.V.A. et T.V.A. déductible 46 477,23

- Avoir non parvenu 406,92

- Débiteur divers 18 371,84

- Divers produits à recevoir 997,40

TOTAL 137 679,50

- DISPONIBILITES

Compte courant Crédit Agricole 155 506,23
Compte courant Caisse d'Épargne 27,51
Livret d'épargne Caisse d'Épargne 66,79
Livret d'épargne Crédit Agricole 132,28
Intérêts livrets au 30/06/2010 1,04
Caisse centrale en Euros 672,64
Caisse centrale en devises 63,16
Cartes tatoo 780,00
Chèques vacances 330,00

TOTAL 157 579,65

2-3- COMPTES DE REGULARISATION

- CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	
- Gérard DROUOT Production	9 500,00
- Visiteurs du Soir (De Caunes)	10 500,00
- RODRIGUE (Fonds de billets)	1 475,95
- Festival de La haye	3 068,00
- Boissons	1 172,41
- Gobelets Développement Durable	6 229,05
- Divers (Abonnements documentation, réceptions fournitures de bureau etc...)	3 287,91
TOTAL	35 233,32

3 - DETAIL DES POSTES DU BILAN - PASSIF -

3-1- FONDS ASSOCIATIFS

- FONDS PROPRES	
- Réserve de trésorerie	45 734,71
- Report à nouveau	
au début de l'exercice	114 224,00
affectation du résultat de l'exercice précédent	353,96
à la clôture de l'exercice	114 577,96
	160 312,67
- Résultat de l'exercice (excédent)	-690,95
TOTAL	159 621,72

3-2- PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

- Provision pour risques et charges	12 371,30
TOTAL	12 371,30

3-3- FONDS DEDIES

	A l'ouverture de l'exercice	Reçus au cours de l'exercice	utilisés au cours de l'exercice	A la clôture de l'exercice (dépenses restant à engager)

3-4- DETTES

- EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT		
Intérêts courus à payer		2,13
	SOUS-TOTAL	2,13
- DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		
Fournisseurs		47 333,74
Fournisseurs factures non parvenues		48 364,14
	SOUS-TOTAL	95 697,88
- DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Etat et autres collectivités publiques		19 202,55
Charges à payer		
Personnel congés payés et autres		13 227,65
Personnel autres charges à payer		246,78
Charges sociales sur congés payés et autres		6 976,85
URSSAF		57 285,00
ASSEDIC Annecy		668,00
ASSEDIC de Basse-Normandie		1 612,17
C.M.B Médecine du travail		625,13
AUDIENS		18 766,34
Congés Spectacles		1 262,00
AFDAS Formation professionnelle		4 680,32
F N A S		1 661,46
F C A P		435,55
	SOUS-TOTAL	126 649,80
- AUTRES DETTES		
Créditeur ville		545,94
Divers		970,13
	SOUS-TOTAL	1 516,07
	TOTAL	223 865,88

3-5- ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DETTES

- CREANCES

CREANCES	Montant brut	A un an au plus	A plus d'un ans
Actif immobilisé			
- Autres immobilisations financières	200,00	200,00	
TOTAL (I)	200,00	200,00	
Actif circulant			
- usagers	98 254,41	98 254,41	
- autres créances	137 679,50	137 679,50	
TOTAL (II)	235 933,91	235 933,91	
Charges constatées d'avance	35 233,32	35 233,32	
TOTAL GENERAL	271 367,23	271 367,23	

- DETTES

DETTES	Montant brut	A un an au plus
- emprunt, dettes auprès des Ets de crédit	2,13	2,13
- fournisseurs	95 697,88	95 697,88
- personnel	13 474,43	13 474,43
- sécurité sociale et autres organismes sociaux	93 972,82	93 972,82
- état et autres collectivités publiques	19 202,55	19 202,55
- autres dettes	1 516,07	1 516,07
Sous-Total	223 865,88	223 865,88
Produits constatés d'avance	65 791,93	65 791,93
TOTAL GENERAL	289 657,81	289 657,81

3-6- PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations: Dotations de l'exercice	Diminutions: Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour impôts	4 160,30	8 211,00		12 371,30
Provisions FNAS et FCAP	4 709,19		4 709,19	
TOTAL I	8 869,49	8 211,00	4 709,19	12 371,30
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Provisions pour dépréciation sur stocks et en cours	19 847,13	19 556,07	19 847,13	19 556,07
Provisions pour dépréciation sur comptes clients				
Provisions pour dépréciation des comptes de débiteurs divers				
TOTAL II	19 847,13	19 556,07	19 847,13	19 556,07
TOTAL GENERAL	28 716,62	27 767,07	24 556,32	31 927,37
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	27 766,07	24 556,32	

3-7- COMPTE DE REGULARISATION

- Recette de billetterie "CYCLOPES" perçue d'avance		373,15
- Subventions constatées d'avance		
Ville	(Prorata début de saison 2010-2011)	30 808,00
Conseil Général	(scène conventionnée)	22 000,00
Conseil Régional	(scène conventionnée)	7 300,00
Conseil Régional + ADEME (Dév Durable)		5 310,78
		<u><u>65 791,93</u></u>

4- DETAIL DES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4-1 SUBVENTIONS

Ville de Coutances	211 691,29
Conseil Général	198 500,00
Conseil Régional	167 837,88
DRAC	137 500,00
ONDA	8 988,24
BRITISH COUNCIL	3 000,00
Ambassade des Pays Bas	1 000,00
ODIA	783,55
Fondation de France	3 000,00
ADEME	326,88
TOTAL	732 627,84

4-2 PARRAINAGES PRIVES ET PROFESSIONNELS

<i>Partenariats professionnels</i>	
CNV	28 900,00
SACEM	37 000,00
FCM	8 500,00
SPEDIDAM	11 096,71
SOUS-TOTAL	85 496,71
<i>partenariats privés et prestations</i>	
Muti	13 210,00
ISIGNY STE-MERE	10 000,00
Crédit Agricole Normandie	11 433,00
Club Jazz & Co	7 150,00
OCEP PLACE MEDIA	1 245,00
SAUR	5 000,00
Chambre de métiers de la Manche	4 000,00
EUROVIA B.N agence de Périers	3 963,68
GDF SUEZ	5 992,80
Club des commerçants partenaires Saison	2 465,00
AGRIAL	2 012,33
C10 SAS MALPLANCHE	2 000,00
RENAULT SCAUTO	2 000,00
SOUS-TOTAL	70 471,81

Mécénats d'entreprises	
Club Jazz & Co	15 176,00
Centre E. leclerc	12 000,00
Imprimerie Artistique LECAUX	4 500,00
Sarlec	7 517,00
Groupe Florette	6 500,00
Akelios	4 500,00
Serru	6 250,00
In Extenso	6 250,00
Elvia P,C,B	6 000,00
Socopa entreprise	3 000,00
SOUS-TOTAL	71 693,00
Mécénats des particuliers	
Particuliers	2 590,00
SOUS-TOTAL	2 590,00
TOTAL	230 251,52

4-3 TRANSFERTS DE CHARGES

- Remboursement participation Festival de LA HAYE	534,00
- Refacturation au Centre d'Animation: maintenance+affranchissement+divers	4 380,75
- Avantages en nature	83,00
- British Council : participation à un déplacement remboursement réparation plafond lumineux	455,69
- Hopital: participation Péronne-Suarez + Pouf + Blezeri	2 341,14
- Ecole de Musique: participation Master Class Bons Beccs	352,44
- Afijma: prise en charge déplacement groupes Anglais	836,12
- Dactari music: prise en charge déplacement Trilok Gurtu	150,00
- France télévision : Algecos	6 065,28
- Balkans Transit: prise en charge frais Blezeri	445,00
- Conseil Régional : prise en charge Pub So Jazz + Vibration	2 520,00
- Oceber: tente	290,00
- Muti: Rbs collissimo	9,65
- Refacturation repas + divers	1 294,75
TOTAL	19 757,82

4-4 PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

	CHARGES	PRODUITS
- AXA assurance (bonus sur non sinistre)		794,00
- Deplacement Tricycle		360,00
- Congés spectacles	324,00	319,00
- Régularisations diverses	174,61	162,83
TOTAL	498,61	1 635,83

5 - EFFECTIFS

Au cours de l'exercice 2009-2010, l'association a fait appel :

- au personnel rémunéré par la ville
 - un directeur,
 - un directeur adjoint,
 - deux assistantes de production
 - une secrétaire,
 - une aide comptable - accueil (personnel commun au Centre d'Animation),
 - deux personnes chargées de communication,
 - une aide secrétaire et chargée de la diffusion,
 - une personne chargée de l'accueil des compagnies
 - une hôtesse accueil billetterie (personnel commun au Centre d'Animation),
 - trois personnes pour l'aide à la régie,
 - un agent d'entretien.

- au personnel rémunéré par le C.C.A.C
 - une administratrice,
 - une comptable (personnel commun au Centre d'Animation – 20%),
 - une personne chargée de la médiation,
 - des CDD pour surcroît d'activité lors du festival,
 - un directeur technique (intermittent),
 - un assistant du directeur technique (intermittent),
 - une régisseuse lumière (intermittente),
 - des intermittents artistes et techniciens.

- au personnel rémunéré par le Centre d'Animation
 - une secrétaire accueil – billetterie (20%).

- aux contributions de bénévoles dont :
 - la vingtaine de membres du comité Jazz Sous Les Pommiers et des bénévoles pour l'accueil du public et la tenue des bars.

6 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les informations chiffrées au pied du compte de résultat concernant les contributions volontaires ont été fournies par les prestataires concernés.

Un certain nombre de biens et de services, non chiffrables ou non chiffrés, sont mis à disposition par nos partenaires. Ils font l'objet des informations qualitatives ci après.

Ville de COUTANCES :

Mise à disposition de matériel et mobilier divers, notamment :

- mobilier de bureau
- matériel informatique
- véhicule
- matériel technique

Autres contributions volontaires non chiffrées :

- mise à disposition ponctuelle de personnel technique
- fournitures diverses
- accueil de la conférence de presse présentant le programme de la 29ème édition.

CONSEIL GENERAL DE LA MANCHE : prise en charge d'un transport de musicien pendant le festival.

C10 SAS MALPLANCHE : fourniture de matériel de bar (tables, chaises, tireuses, barnums, vitrines réfrigérées...).

CBS-OUTDOOR : mise à disposition de panneaux d'affichage provisoires.

BENEVOLAT DU C.C.A.C.

La contribution des bénévoles à notre activité est difficile à valoriser. Une estimation faite en tenant compte des réunions mensuelles du comité d'organisation et de la semaine du festival nous permet d'évaluer au moins une participation de 8.000 heures.

